



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE

CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopte : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 033-213301435-20250402-DC2025_04-DE



Décision du Maire n° DC2025-04

Mercredi 02 avril 2025

DECISION RELATIVE A LA PASSATION D'UN AVENANT N°1 AU BAIL COMMERCIAL DE BISTROT FL

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-10 portant sur les délégations du conseil municipal au Maire de certaines de ses attributions,

Vu la signature du bail commercial en date du 01 décembre 2023,

Considérant l'impact sur la fréquentation du restaurant en raison de travaux effectués sur la terrasse du restaurant,

DECIDE

ARTICLE 1 - De supprimer la revalorisation du montant du loyer mensuel prévu à l'article 3 du bail commercial devant intervenir au 1^{er} février 2025 et ce pour une durée de trois mois,

ARTICLE 2 - Le loyer mensuel avant revalorisation est de 2 325,00 €. Celui-ci passera à 3 100,00 € par mois dès le 1^{er} mai 2025 et ce jusqu'au 30 novembre 2025 conformément à l'article 3 du bail commercial,

ARTICLE 3 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4 - Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de BLAYE,
- Aux intéressés.

et portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le Maire,

Alain TABONE

